



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental normal :

N° NV658 - 22 MARS 2016

SOMMAIRE

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

201681-0007 - Arrêté préfectoral portant agrément de Monsieur Patrick BAUDREY pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale de Paris

201678-0020 - décision préfectorale portant sur le dispositif expérimental de la Garantie jeunes

201682-0002 - arrêté portant intérim de longue durée des postes d'agents de contrôle des services d'inspection du travail de l'UD de Paris temporairement vacants ou non pourvus

Préfecture de police

201681-0010 - arrêté n° DTPP 2016-256 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire : établissement O.G.F. HENRI DE BORNIOU - PARIS 8ème

201681-0011 - arrêté n° DTPP 2016-257 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire : établissement O.G.F. HENRI DE BORNIOU - PARIS 17ème



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201681-0007

Signé le lundi 21 mars 2016

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Arrêté préfectoral portant agrément de Monsieur Patrick BAUDREY pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs



PRÉFET DE PARIS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris

Paris, le 21 mars 2016

Pôle Protection des Populations et Prévention
Mission Aide Sociale et Droits des Personnes

Dossier suivi par :
David MASSON

ARRÊTÉ n° DEP-

portant agrément de Monsieur Patrick BAUDREY pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

**Le Préfet de la région Ile de France,
Préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 472-1 et L. 472-2, R. 472-1 et R. 472-2 ;

VU la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment son article 44 ;

VU le schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales d'Ile-de-France en date du 1^{er} septembre 2015 ;

VU le dossier déclaré complet présenté par Monsieur Patrick BAUDREY, tendant à l'agrément pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, situé, 179 boulevard Davout 75020 Paris, destiné à exercer des mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle, dans les ressorts des tribunaux d'instance de Paris ;

VU l'arrêté n°201667-007 du 7 mars 2016 portant délégation de signature à Mme Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris en matière administrative ;

VU l'arrêté n°201669-0004 portant subdélégation administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris ;

VU l'avis favorable en date du 10 mars 2016 du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris ;

CONSIDERANT que Monsieur Patrick BAUDREY satisfait aux conditions de moralité, d'âge, de formation et d'expérience professionnelle prévues par les articles L. 471-4 et D. 471-3 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que Monsieur Patrick BAUDREY justifie d'une assurance en responsabilité civile dont les garanties sont susceptibles de couvrir les dommages que pourraient subir les personnes protégées du fait de son activité ;

CONSIDERANT que l'agrément s'inscrit dans les objectifs et répond aux besoins du schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales d'Ile-de-France ;

SUR PROPOSITION de la DDCS

ARRETE

Article 1 : L'agrément mentionné à l'article L 472-1 du code de l'action sociale et des familles est accordé à Monsieur Patrick BAUDREY – 179 Boulevard Davout 75020 Paris pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle ou de la tutelle, dans les ressorts des tribunaux d'instance de Paris.

L'agrément vaut inscription sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour les ressorts de tribunaux d'instance susmentionnés.

Article 2 : Tout changement concernant la nature et la consistance des garanties prévues par l'assurance en responsabilité civile, tout changement de catégorie de mesures de protection exercées ainsi que toute évolution du nombre de personnes qui exercent auprès du mandataire judiciaire à la protection des majeurs les fonctions de secrétaire spécialisé donnent lieu à un nouvel agrément dans les conditions prévues aux articles R. 471-1 et R. 472-2 du code de l'action sociale et des familles.

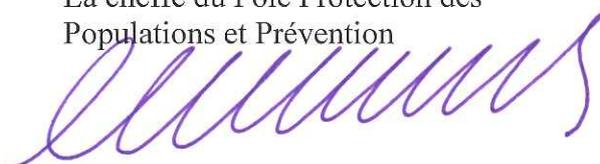
Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Paris.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du département et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Paris.

Pour le Préfet,

P/ La Directrice Départemental Adjointe,
de la Cohésion Sociale de Paris,

La cheffe du Pôle Protection des
Populations et Prévention



Brigitte BANSAT-LE HEUZEY



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201678-0020

Signé le vendredi 18 mars 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale de Paris

décision préfectorale portant sur le dispositif expérimental de la Garantie jeunes

Décision préfectorale N°.....

Portant sur le dispositif expérimental de la Garantie jeunes

Le préfet de la Région d'Ile de France, préfet de Paris

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n°2015-1890 du 30 décembre 2015 relatif à l'expérimentation de la Garantie jeunes,

Vu l'arrêté du 29 février 2016 fixant la liste des territoires concernés par l'expérimentation,

Vu l'instruction DGEFP du 11 octobre 2013 relative à la mise en œuvre de la Garantie jeunes sur les territoires pilotes,

Vu l'arrêté n° 2016-014 du directeur de la Direccte d'Ile-de-France portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget,

Considérant les propositions d'entrée dans le dispositif Garantie jeunes présentées par la Mission Locale de Paris en date du 02 mars 2016 concernant la liste des candidats ci-dessous,

Considérant que les intéressés remplissent les conditions d'éligibilité au dispositif Garantie jeunes défini par le décret n°2015-1890,

Considérant les avis émis par le comité local d'attribution et de suivi en date du 02 mars 2016,

Considérant que les intéressés s'engagent en contrepartie de l'aide financière obtenue à suivre activement et régulièrement l'ensemble des actions proposées par la mission locale, en charge de son accompagnement intensif et personnalisé, visant à favoriser son autonomie dans la vie active,

Qu'ils s'engagent en outre à déclarer chaque mois une attestation sur l'honneur des ressources à la mission locale.

DECIDE

Article 1^{er}: Les candidats ci-dessous, dont le dossier a reçu un avis favorable de la commission locale d'attribution et de suivi, sont admis, au titre du droit commun au bénéfice de la Garantie jeunes pour une durée initiale de douze mois à compter de la date de signature du contrat d'engagement (CERFA N°14994*01). Les 20 jeunes visés par la présente décision sont :

- ACHARD Camille à titre dérogatoire

- AMINE Abdillah à titre dérogatoire
- BALDE Marwin à titre dérogatoire
- BERETHE Sohane à titre dérogatoire
- BOUKOBZA Mélisa
- BROUSSILLON Nael à titre dérogatoire
- CAMARA Mahamadou
- DABO BA Boubacar à titre dérogatoire
- DA SILVA Yoan
- DOUCOURE Saloumata à titre dérogatoire
- GASSAMA Harouna à titre dérogatoire
- GNAKABI Sébastien
- MARIGNAN Randy à titre dérogatoire
- MAZIZ Adam à titre dérogatoire
- MERAHI Abdelkrim à titre dérogatoire
- NAILI Amir
- SACKO Thomas
- SOW Adama à titre dérogatoire
- SHUKURI Adjmal à titre dérogatoire
- YATTABARE Issa

Article 2 : Le bénéficiaire devra répondre à la convocation qui lui sera faite par la mission locale dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

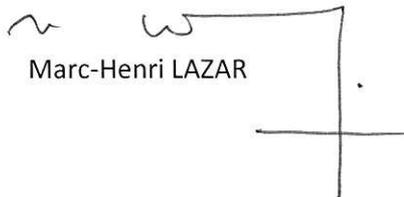
Au-delà de ce délai, le bénéfice de l'entrée dans la Garantie jeunes sera considéré comme caduc.

Article 3 : En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet dans les deux mois suivant sa notification :

- . D'un recours gracieux auprès du préfet de Paris,
- . D'un recours hiérarchique devant le préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- . D'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris.

A Paris, le 18 mars 2016

Pour le Préfet et par subdélégation,
Le directeur régional adjoint de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Responsable de l'unité départementale de Paris,


Marc-Henri LAZAR



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201682-0002

Signé le mardi 22 mars 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale de Paris

arrêté portant intérim de longue durée des postes d'agents de contrôle des services
d'inspection du travail de l'UD de Paris temporairement vacants ou non pourvus



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité départementale de Paris

**ARRETE portant intérim de longue durée des postes d'agents de contrôle des services
d'inspection du travail de l'UD de Paris temporairement vacants ou non pourvus**

Le responsable de l'Unité Départementale de Paris, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France.

Vu le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 1^{er} décembre 2012 nommant Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris ;

Vu l'arrêté du 04 décembre 2015 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de Paris ;

Vu l'arrêté du 01 février 2016 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Paris

Vu l'arrêté n°2016-003 du 07 janvier 2016 de M. Laurent VILBOEUF en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Île de France, portant délégation de signature dans le cadre des attributions et compétences générales à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité départementale de Paris à effet de signer les décisions pour le département de Paris ;

- De nomination des responsables des unités de contrôle
- D'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection
- Relatives à l'organisation des intérim des sections d'inspection,
- De désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 1 : les agents du corps de l'inspection du travail dont les noms suivent sont chargés de l'intérim des fonctions de responsable d'unité de contrôle dont les postes sont soit non pourvus, soit vacants en raison de l'absence de longue durée de leur titulaire :

- Unité de contrôle des 13^e et 14^e arrondissements

Responsable de l'unité de contrôle : M. Jean-Paul Michel, directeur de secteur.

- Unité de contrôle des 19^e et 20^e arrondissements

Responsable de l'unité de contrôle : M. Vincent LEFEBVRE, Inspecteur du travail.

Article 2 : Les agents de contrôle dont les noms suivent sont chargés de l'intérim des fonctions d'agent de contrôle dans les unités de contrôle et sections d'inspection du travail suivantes, dont les postes sont soit non pourvus, soit temporairement vacants en raison de l'absence de longue durée de leur titulaire.

- Unité de contrôle des 1^e et 2^e arrondissements

Section 1-3 : Contrôle des entreprises de moins de 50 salariés :
Mme Djamila AINSEBA, Contrôleure du travail.

Section 1-3 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés :
Mme Marie-Violaine COLAS, Inspectrice du travail.

Section 1-4 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés :
Mme Valérie AVRIL, Contrôleure du travail, jusqu'au 31 mars 2016.

Section 1-4 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : Mme Marie-Claude BENARD, Inspectrice du travail.

- Unité de contrôle des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements

Section 3-2 : Mme Françoise RAMBAUD, Inspectrice du travail.

Section 3-11 : Contrôle des entreprises de moins de 50 salariés :
Mme Christine LAMBERT, Contrôleure du travail.

Section 3-11 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Vincent LEFEBVRE, Inspecteur du travail.

- Unité de contrôle des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements

Section 5-07 :

M. Francis MARTIN, Inspecteur du travail, jusqu'au 30 juin 2016.

- Unité de contrôle du 8^e arrondissement Sud

Section 8S-4 : Contrôle des entreprises de moins de 50 salariés :
M. Jean DURILI, Contrôleur du travail, jusqu'au 30 avril 2016.

Section 8S-4 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Erwan BERTHOU, Inspecteur du travail.

Section 8S-9 : M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du travail.

- Unité de contrôle du 8^e arrondissement Nord

Section 8N-9 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés :

M. Fabien TAILLANDIER, Contrôleur du travail, jusqu'au 31 mars 2016.

Section 8N-9 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : Mme Hélène STEINBERG, Inspectrice du travail.

- Unité de contrôle du 9^e arrondissement

Section 9-1 : Contrôle des entreprises de moins de 50 salariés :

M. Jean-Marc MURCIA, Contrôleur du travail

Section 9-1 : Contrôle des entreprises d'au moins 50 salariés :

Mme Nathalie BOURJOLLY, Contrôleure du travail

Section 9-1 : Décisions administratives de la section :

Mme Kathleen LUCIOTTO, Inspectrice du travail

Section 9-5 : Contrôle des entreprises de moins de 50 salariés :

Mme Muriel Renaud, Contrôleure du travail

Section 9-5 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : Mme Carole-Laure CHICOUARD, Inspectrice du travail.

Section 9-7 - Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Franck LEPERTEL, Inspecteur du travail.

Section 9-8 : Contrôle des entreprises de moins de 50 salariés :

Mme Anne-Marie VIGOUROUX, Contrôleure du travail.

Section 9-8 - Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Lionel GOMES, Inspecteur du travail.

Section 9-9 - Décisions administratives de la section : M. Erwan BERTHOU, Inspecteur du travail.

Section 9-10 : Contrôle des Entreprises d'au moins 100 salariés et décisions administratives de la section :

M. Franck LEPERTEL, Inspecteur du travail, jusqu' au 27 mars 2016.

Mme Françoise GUYOT, Inspectrice du travail, à partir 28 mars 2016.

Section 9-12 - Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés : M. Pierre JAKUBOWSKI, Contrôleur du travail.

Section 9-12 - Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : Mme Carole-Laure CHICOUARD, Inspectrice du travail.

- Unité de contrôle des 10^e et 18^e arrondissements

Section 10-13 :

Mme Delphine DZUIBA, Contrôleure du travail, du 01 mars au 31 mars 2016.

M. Sébastien GOY, Contrôleur du travail, du 01 avril au 30 avril 2016.

M. Samuel OU-RABAH, Contrôleur du travail, du 01 mai au 31 mai 2016.

M. Olivier BA, Contrôleur du travail, du 01 juin au 30 juin 2016.

- Unité de contrôle du 12^e arrondissement

Section 12-3 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés.

Mme Véronique GODIN, Contrôleure du travail, du 15 février 2016 au 30 juin 2016.

Section 12-3 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés.

Mme Larissa DARRACQ, Inspectrice du travail, du 15 février 2016 au 30 juin 2016

- Unité de contrôle des 13^e et 14^e arrondissements

Section 13-11 : M. Samuel ÖNCE, Inspecteur du travail.

- Unité de contrôle du 15^e arrondissement

Section 15-6 : M. Stéphane HAMPARTZOUMIAN, Inspecteur du travail.

Section 15-7 :

Mme Sophie POULET, Inspectrice du travail, du 21 mars 2016 au 8 mai 2016 ;

M. Mourad ABDELGHANI, Inspecteur du travail, du 9 mai 2016 au 30 juin 2016.

- Unité de contrôle du 16^e arrondissement

Section 16-2 : M. Gianni DINOCCA, Inspecteur du travail.

- Unité de contrôle du 17^e arrondissement

Section 17-1 :

M. Christian ROLLAND, Contrôleur du travail, du 19 mars au 31 mars 2016.

- Unité de contrôle des 19^e et 20^e arrondissements

Section 19-1 : Contrôle des Entreprises de moins de 50 salariés

Mme Sarah-Loelia AKNIN, Contrôleure du travail, du 08 février au 31 mars 2016.

Section 19-1 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés et décisions administratives de la section : M. Vincent LEFEBVRE, Inspecteur du travail.

Section 19-10 : Contrôle des Entreprises d'au moins 50 salariés

M. Théodore ASLAMATZIDIS, Inspecteur du travail, du 01 mars au 30 avril 2016.

Mme Lynda KEHILA, Inspectrice du travail, du 01 mai au 30 juin 2016.

- Unité de contrôle Transport

Section TR-05 :

Mme Elodie GIRON, Inspectrice du travail, jusqu'au 18 avril 2016.

Article 3 : La présente décision annule et remplace à compter du 22 mars 2016, la décision portant intérim de longue durée des agents de contrôle affectés dans les unités de contrôle des services d'inspection du travail de l'UD de Paris en date du 08 mars 2016.

Article 4 : Le responsable de l'unité départementale de Paris de la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la région d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.paris.prefecture.gouv.fr

Fait à Paris, le 22 mars 2016.

Le Responsable de l'Unité Départementale de Paris de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Ile de France


Marc-Henri LAZAR



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201681-0010

Signé le lundi 21 mars 2016

Préfecture de police

arrêté n° DTPP 2016-256 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire
: établissement O.G.F. HENRI DE BORNIOU - PARIS 8ème



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires

Section Opérations Mortuaires
DTPP 2016 - 256

Paris, le **21 MARS 2016**

ARRÊTÉ

Portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- . Vu l'arrêté DTPP n° 2014-579 du 9 juillet 2014 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F – HENRI DE BORNIOLE » situé 50, boulevard Malesherbes à Paris 8^{ème} ;
- . Vu la demande de modification d'habilitation, du 8 février 2016, signalant le changement de responsable de l'établissement susvisé ;
- . Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : A l'article 1er de l'arrêté DTPP 2014-579 du 9 juillet 2014 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire, les mots : « Patrick GUICHOT » sont remplacés par les mots : « Jean-Luc ROSET ».

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

P/Le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la Protection Sanitaire
et de l'Environnement

Nadia SEGHER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201681-0011

Signé le lundi 21 mars 2016

Préfecture de police

arrêté n° DTPP 2016-257 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire
: établissement O.G.F. HENRI DE BORNIOU - PARIS 17ème



PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Prévention et de la Protection Sanitaires

Section Opérations Mortuaires
DTPP 2016-257

Paris, le 21 MARS 2016

ARRÊTÉ
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire
LE PREFET DE POLICE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté du 9 juillet 2014 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « O.G.F – HENRI DE BORNIOLE » situé 66, avenue des Ternes à Paris 17^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation, du 8 février 2016, signalant le changement de responsable de l'établissement susvisé ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A l'article 1 de l'arrêté DTPP 2014-581 du 9 juillet 2014 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire, les mots: « Patrick GUICHOT » sont remplacés par les mots: « Jean-Luc ROSET ».

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

P/Le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la Protection Sanitaire
et de l'Environnement

Nadia SEGHIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité